

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR23.26PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 1'150'000.-
pour la restauration du Château, étape XXVIII « Tour des Gardes »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 15 novembre et le 27 novembre.

Elle était composée de Mesdames Apolline CARRARD (désignée Présidente), Layla OUTEMZABET et Messieurs Michel FLEURY, Mathias ORTEGA, Anthony REYMOND, Ruben RAMCHURN ainsi que de la soussignée désignée rapportrice de majorité. Madame Anne-Louise GILLIÉRON était excusée le 15 novembre et présente le 27 novembre. Monsieur Anthony REYMOND a été remplacé le 27 novembre par Madame Marceline MILLIOUD.

La délégation municipale du 15 novembre était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Thomas CZÁKA, Chef de BAT et Jean-François SUTTERLET, Responsable gestion immobilière.

La délégation municipale du 27 novembre était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale et de Messieurs François ARMADA, Municipal, Jean-François SUTTERLET, Responsable gestion immobilière et Benoît CORDAY, Adjoint au chef du Service de la mobilité a.i.

Nous les remercions chaleureusement pour leurs explications, la qualité de leurs présentations et les réponses à nos questions. Nous regrettons que le Service de la mobilité n'ai pas été représenté dès la première séance de commission mais remercions de l'organisation de la deuxième séance dans un délai très court.

Objet du préavis

Le présent préavis porte sur la restauration de la « Tour des Gardes » du Château et s'inscrit dans la continuité des précédentes étapes de restauration des deux autres tours (tour des Juifs et tour de la Place). Le Château d'Yverdon-les-Bains, au cœur de la Ville, participe inmanquablement au rayonnement de celle-ci. Cette restauration constitue un élément essentiel de la pérennisation de ce patrimoine précieux.

Le préavis comporte un rapport très complet du Bureau « Graf & Rouault » sur le projet. Les travaux vont permettre de sécuriser la toiture, de stabiliser la statique du Château fragilisée par les différents tassements du sol, de participer à l'entretien et à la conservation du patrimoine bâti.

Pour ceci, les travaux concernent entre autres :

- la façade dont la dernière restauration date du début du XXème siècle.
- la couverture dont la fixation des tuiles, l'installation d'un chéneau et de barres à neige.
- les intérieurs (entre autres l'assainissement de la voute de l'échandole, remplacement des fenêtres des combles, traitement du plancher au niveau 2).

Des nichoirs seront installés comme cela a déjà été effectué sur les autres tours. Les protections grillagées seront semblables à ceux de la tour de la Place, plus discrètes que celles de la tour des Juifs.

L'organisation de la restauration est appuyée par la Commission de Restauration et effectuée en collaboration avec l'association pour la restauration du Château d'Yverdon-les-Bains (ARCHY) qui finance plus de la moitié des coûts. Le crédit demandé inclus déjà la hausse de TVA à 8,1 %.

Au vu de la complexité du chantier une certaine fluctuation des coûts est à envisager, ce qui sera compensé dans le poste « divers et imprévus ».

Enjeux de la gestion du chantier

Les enjeux de cette restauration, et donc de ce préavis, par rapport aux deux précédents sont l'emplacement de la tour et par conséquent l'impact du chantier sur la prise du périmètre ainsi que la complexité de son installation : zone inondable; appuis des échafaudages sur le pont, en contrebas et sur la route proche du « goulet ». La durée des travaux est de 1 an. La station du chantier sera installée au pied du Château, côté Rue de la Plaine, et nécessitera l'abattage de 4 platanes malades situés au pied du Château. Après ce chantier, des fouilles archéologiques devront être effectuées et le réaménagement de cette place sera repensé.

Avec 8 bus par heure et par sens ainsi que 7'000 véhicules par jour, l'emprise du chantier sur la route au niveau du goulet ne permet pas de garder la circulation actuelle. Une étude montre que 15% à 20% de cette circulation va ou provient de la zone « quartier de la plaine ». Ainsi 80 à 85% du trafic est uniquement alloué à du trafic de passage sans valeur ajoutée aux commerces et habitants du quartier. Pendant les travaux, la Municipalité a pris la décision de fermer ce « goulet » à la circulation, excepté aux transports publics, aux services d'urgences, aux services communaux et aux cycles. Cette décision a été prise en concertation des différents services (services d'urgences, Travys, mobilité).

Plusieurs variantes ont été simulées mais présentaient plusieurs inconvénients. Par exemple, l'installation de feux de signalisation impliquant des files d'attente sur la Rue des Remparts et la Rue du Casino provoquant un blocage du Centre-ville, ou encore la perte des dessertes en bus des stations Plaine et TBB. La Rue de la Maison Rouge ne permet pas le trafic des bus pour une déviation. L'utilisation d'un échafaudage portique compliqué à implémenter représenterait des coûts supplémentaires (CHF 100'000.- à CHF 200'000.-). L'étude de cette solution aurait une incidence sur la planification (report des travaux d'un an).

La circulation des voitures, de la Rue de la Plaine en direction du Château, sera donc redirigée vers la Rue de la Maison Rouge. Afin d'éviter un engorgement de celle-ci, la sortie des voitures sur la Rue Haldimand se fera obligatoirement sur la droite. Cette solution permet ainsi de ne pas modifier l'itinéraire des bus et ainsi de garder les dessertes des arrêts de bus du Centre-ville. Les bus sont équipés d'un système qui leur permet d'être informés de l'arrivée d'un bus en sens inverse et de gérer leur approche dans le goulet sans

le congestionner. Les places de parc situées au niveau du chantier, et condamnées temporairement, seront compensées par la fermeture du résidu de la Rue des Remparts, situé derrière le magasin Payot, ce qui permettra la création de nouvelles places de parc temporaires.

Cette solution est l'opportunité de tester et de pré-évaluer une mesure de trafic annoncée par la Municipalité en 2019 et planifiée dans le cadre du projet de la Place d'arme. Néanmoins, il ne permet pas de faire une fermeture définitive ; des études complémentaires (bruit routier, transfert du trafic) et la procédure de légalisation sont nécessaires. Elles ne sont pas réalisables dans des délais si courts.

Au niveau communication, celle effectuée par la Municipalité n'a amené aucune plainte actuellement. Pendant la durée des travaux, une évaluation du fonctionnement sera effectuée. Une publication, selon la législation en vigueur, sera réalisée afin d'annoncer la fermeture temporaire au trafic avec une durée maximale de 12 mois, dès la fin du chantier.

Conclusions :

Le Château participe immanquablement au rayonnement de la Ville, et mérite une rénovation de qualité pour la pérennisation du patrimoine historique et culturel d'Yverdon-les-Bains. Dans la continuité des précédentes rénovations, celle de la Tour des Gardes, telle que présentée dans ce préavis, a convaincu la commission.

Les solutions retenues pour la gestion de la circulation, en raison de l'emprise du chantier sur le périmètre avoisinant, a aussi convaincu la commission. Cette dernière voit ici l'opportunité d'aborder différemment le cheminement Pestalozzi-Rue de la Plaine pour les piétons.

C'est donc à une évidente majorité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Cécile PLAGELLAT, Rapportrice de majorité



Yverdon-les-Bains, le 4 décembre 2023